

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 10

Rubrik: Sexologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sexologie

■ **Beaucoup de magazines, journaux et films donnent l'impression que la seule manière d'être belle, c'est de rester jeune! Comment se sentir à l'aise et séduisante sans se déguiser comme ses petites-filles et sans forcément passer sous le bistouri? M^{me} A. P., Lausanne**

L'image de soi

Votre perception de vous-même, comme vous l'évoquez, se fait à deux niveaux: un niveau externe (le regard des autres ou celui du miroir) et un niveau interne, qui correspond à votre perception des changements (ralentissement, sensibilité...) survenant dans votre corps. Malheureusement, même dans le cas où le regard de votre conjoint (niveau externe) est positif et où vous êtes satisfaite de ce que votre corps peut encore faire pour vous, celui de la société disqualifie plus qu'il ne donne une reconnaissance. Vous devez par conséquent apporter à vous-même cette reconnaissance. Ecoutez cette petite voix qui vous dit que vous avez votre propre beauté et votre séduction face à l'autre.

Nous pouvons choisir de nous sentir à l'aise malgré les stéréotypes et les idéaux, qui changent de toute manière au travers des époques: il suffit de comparer la pulpeuse silhouette de Marilyn à celle des filiformes mannequins d'aujourd'hui! Habiter votre corps d'une manière positive peut vous aider à être en paix avec son aspect. Ceci veut dire l'investir avec joie plutôt qu'avec cette sorte de «surveillance» qui peut se développer lorsqu'on l'observe, à l'affût des défaillances, des défauts, des rides. D'où l'importance d'une optique de «célébration» de votre corps, de votre sensualité mûre et de votre connaissance de vous-même. Partant de là, le toucher a toute son importance. Je vous conseille de vous offrir de temps en temps un

massage, un soin du visage ou même une séance d'aquagym qui vous offre les caresses de l'eau... Le toucher ne mérite pas cette image malsaine qui est souvent véhiculée lorsqu'il s'agit des aînés. Au contraire, il contribue au bien-être physique et psychique et devrait être considéré comme quelque chose d'important.

Interrogez-vous aussi sur votre style personnel. Pas celui de vos filles ou petites-filles, mais celui qui bénéficie de votre expérience, celui qui s'est modelé et a évolué avec le temps et votre personnalité. Définissez et soulignez ces détails qui sont les vôtres, sans vouloir imiter le style «à la mode». Rien ne vous empêche d'expérimenter, d'essayer ce qui vous tente, mais soyez surtout honnête vis-à-vis de vous-même,



C. Bozzoli

et soyez fière de ce qui vous donne de l'allure, de la sophistication ou du charme!

Laurence Dispaux,
psychologue, sexologue.
ldispaux@hotmail.com

Pour vos questions

Sexologie ou droits:
Génération
Case postale 2633
1002 Lausanne

Droits

Divorce, remariage et héritage

■ **J'ai 77 ans et trois enfants d'un premier lit. De mon second mariage, je n'ai pas d'enfant. Ma femme, dont je vis séparé, a une fille et deux petits-enfants. Qui hérite si je viens à décéder? M. P. M., Neuchâtel**

Si vous décédez sans faire de testament, votre femme actuelle héritera de la moitié de vos biens, et vos trois enfants du premier lit, de l'autre moitié, à parts égales. Par contre, les enfants et petits-enfants de

votre épouse n'hériteront pas, puisqu'ils n'ont aucun lien de sang avec vous.

Que vous soyez séparé de votre épouse ne change rien à la situation. Vous pouvez cependant, par testament, ne laisser

que le quart de votre succession à votre femme, et les trois quarts restants à vos enfants. En cas de divorce, votre épouse ne sera d'office plus héritière et tous vos biens iront à vos descendants. Dans votre lettre, vous deman-

diez aussi si votre épouse pourrait prétendre à une rente de veuve de la part de votre caisse de retraite. Ce point est déterminé par le règlement de ladite caisse et non par le droit des successions. Il faudra donc approcher celle-ci pour obtenir les renseignements souhaités.

Helvetio Gropetti,
conseiller juridique